

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 26 JANVIER 2018 A 18H30

L'an deux mil dix-huit, le 26 janvier, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

19 janvier 2018

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Mickaël Quibel, Pascale Moka, Dominique Sancier

En exercice : 14

Nbre de Conseillers

Etaient excusés : Mme Isabelle Ridel, M. Alain Reine

Présents : 12

Pouvoir de Mme Isabelle Ridel à M. Norbert Letellier
Pouvoir de M. Alain Reine à M. Eric Lebourg

Votants : 14

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique Sancier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Election d'un nouveau premier adjoint sous condition d'avoir reçu le retour de la préfecture
3. Institution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel
4. Participation sous forme de subvention exceptionnelle au collège Jean Cocteau pour l'année 2017
5. Point sur le procès-verbal de la dernière réunion communautaire du 12 décembre 2017
6. Remplacement des fenêtres de la mairie
7. Questions diverses

Monsieur le Maire débute le conseil en remerciant les agents communaux pour leur aide lors des vœux du vendredi 12 janvier dernier.

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 17 novembre 2017

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte-rendu :

- Centre de loisirs 2018 : Monsieur Letellier rappelle que la Communauté de Communes Terroir de Caux a repris cette compétence. Celle-ci met en place un centre de loisirs pour les vacances de février. Les inscriptions sont prises en compte jusqu'au 09 février inclus. Le descriptif de ce centre et les prix sont sur le site ambrumesnil.fr. Les années précédentes, le centre de loisirs d'Ambrumesnil coûtait environ 5 000 € à la commune. Monsieur Letellier cherche aujourd'hui une façon de participer à la dépense des parents pour l'été 2018. Chacun des conseillers peut y réfléchir pour un prochain conseil municipal.

- Lotissement De Clercy : Il reste un terrain à vendre. Les signatures de vente et de compromis pour les autres sont en cours.

- Ecole de dessin : Celle-ci est opérationnelle, les travaux ont été faits. Madame Sviatlana VERTSINSKAIA, professeure de dessin, va se rapprocher de Maître Vannier pour établir le bail. Le mandatement des loyers est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

- Distribution des containers : Il serait question qu'un habitant par commune soit désigné représentant auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux pour remonter toutes les informations positives et négatives concernant la mise en place de ces nouveaux containers. Plusieurs conseillers posent la question à savoir s'il va être possible par la Communauté de communes ou pas d'avoir des sacs transparents pour le tri sélectif à mettre dans les containers, pour que ceux-ci restent propres et sans odeurs. Les élus s'interrogent également sur le fait que des containers pourraient tomber par vent fort du fait de leur légèreté et entraîner une malpropreté dans les rues du village et sur la responsabilité de chacun en cas d'accident sur la voie publique. Cette question sera posée aux responsables de « Terroir de Caux » prochainement. Monsieur Letellier tient à remercier les conseillers et les agents qui ont participé à cette distribution.

- Remplacement de plusieurs arbres face au château rue de l'Ancienne Mare : les arbres ont été abattus et seront remplacés les 6 et 7 février prochain. Un conseiller demande si le rognage des souches est prévu. A ce jour ce n'est pas le cas. Pour une question de sécurité, un devis va être demandé à Monsieur Hamelin et la décision sera prise au prochain conseil. Les arbres qui remplaceront les précédents seront des pommiers d'ornement et de l'aubépine rouge.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Election d'un nouveau premier adjoint sous condition d'avoir reçu le retour de la préfecture

Monsieur le Maire expose qu'un courrier a été envoyé en recommandé à la Préfecture le 8 janvier dernier. Il a été réceptionné par celle-ci, coupon du recommandé faisant foi, le 9. A partir du 15, toujours sans réponse, après de nombreux appels en préfecture et en sous-préfecture, il nous a été notifié que ce recommandé n'avait pas été déposé dans le bon service et que administrativement, il n'était pas possible de nous retourner un courrier officiel pour ce soir. L'élection d'un adjoint est donc remise à une date ultérieure. Monsieur Letellier propose le vendredi 16 février 2018.

3. Institution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel

Monsieur le Maire explique qu'en l'état actuel, il est impossible à la commune de verser une prime aux agents communaux. Pourtant, Monsieur Letellier voudrait récompenser leur assiduité, leur compétence, leur dévouement, leur déplacement et le temps donné comme DJ en ce qui concerne Monsieur Jonathan Vallet autrement que par une subvention

exceptionnelle. Pour y parvenir, une délibération doit être soumise au comité technique du centre de gestion de la Seine-Maritime.

L'IFSE (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) peut-être versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise des fonctions occupées par les fonctionnaires et contractuels.

Le plafond retenu, qui ne correspond pas à un versement et qui ne pourra être dépassé sans nouveau vote du conseil municipal sera de :

- 1 500 € pour le poste de secrétaire de mairie
- 1 500 € pour le poste d'agent communal
- 1 000 € pour le poste d'agent d'entretien

Au titre de l'année 2017, Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer à chacun des postes, 20 % de son salaire net, l'occasion de récompenser :

- Madame Barré qui a fait le nécessaire pour récupérer les redevances d'occupation du domaine public sur le territoire d'Ambrumesnil tant au niveau des conduites de gaz (599.03 € pour les cinq dernières années) que sur les lignes ORANGE (2 658.46 € pour les cinq dernières années). Celle-ci aide aux diverses manifestations et se déplace vers divers bâtiments publics (sous-préfecture, trésorerie, réunions à l'extérieur)
- Monsieur Vallet utilise son véhicule pour l'achat de gasoil, participe aux manifestations communales entre autre comme DJ
- Madame Noblesse gère les salles et n'hésite pas à user de son temps libre pour organiser des visites.

Des arrêtés individuels seront pris en complément de la délibération pour fixer les primes versées aux agents.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
VOTENT pour cette disposition.

4. Participation sous forme de subvention exceptionnelle au collège Jean Cocteau pour l'année 2017

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre envoyée par Madame le Maire d'Offranville en date du 28 novembre 2017.

« Le syndicat du collège ayant été dissous, le collège ne percevra plus la subvention alimentée par les communes membres pour lui permettre des réalisations pédagogiques telles que les voyages scolaires.

Dans le cadre du syndicat, la participation de celui-ci était de 32 € par an et par élève. Je souhaiterai vous proposer, tout comme je le ferais pour ma commune, une participation sous forme de subvention annuelle de 30 € par élève, pour permettre au collège de continuer à bénéficier de ces activités pédagogiques.

Si vous envisagiez une démarche similaire à celle de la commune d'Offranville, je peux à titre indicatif vous indiquer quel serait le montant de participation annuelle de votre commune :

- Ambrumesnil 20 élèves 30 € de participation 600 € »

Pour information, Monsieur Letellier donne les versements au syndicat de collège sur les dernières années :

| | |
|--------|------------|
| - 2016 | 3 124.00 € |
| - 2015 | 4 173.00 € |
| - 2014 | 5 113.00 € |

Et rappelle que la commune d'Ambrumesnil n'a donc rien versé au collège pour l'année 2017 du fait de la dissolution de ce syndicat.

A l'avenir, « Terroir de Caux » se mettra en relation avec le conseil d'administration du collège d'Offranville pour uniformiser ce versement avec les autres communes de la Basse Saône à l'exception de Quiberville qui viendrait en déduction dans le transfert de charges annuel de la commune.

Ce sujet sera abordé en réunion de CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) le mardi 20 février prochain en mairie de Saint Foy.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à la majorité des voix (1 abstention, 12 pour)**

VOTENT pour le versement d'une subvention exceptionnelle envers le collège Jean Cocteau d'Offranville pour l'année 2017 de 600 euros

Arrivée de Madame Sophie DUPUIS à 19h15

La dissolution du syndicat de collège entre dans le dispositif du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) et de la réforme des collectivités. Ce schéma vise plusieurs objectifs dont celui de réduire le nombre de syndicats intercommunaux devenus obsolètes.

5. Point sur le procès-verbal de la dernière réunion communautaire du 12 décembre 2017

Information : le Président de la Communauté de Communes « Terroir de Caux », Jean-Luc Cornière, propose d'organiser une réunion de tous les conseils municipaux en avril 2018 afin de faire le point sur les actions communautaires et échanger avec les élus.

Ateliers « Ça s'agite » - Complément de tarifs : pour les ateliers « Ça s'agite », il est proposé d'ajouter au tarif un complément de 5 € pour les ateliers cuisine et 2 € pour les ateliers pâtisserie.

Animation – Tarifs ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) : Madame Chantal Cottureau, vice-présidente de la commission animation, expose que la commission a travaillé sur les ALSH, et plus particulièrement ceux des petites vacances (février, Pâques, Toussaint). Une semaine d'ALSH serait donc organisée à chaque petites vacances et 4 semaines l'été avec en sus des prestations d'animation, la restauration et le transport. Pour 2018, les sites suivants sont retenus : Auffay, Val de Saône, Longueville sur Scie, Bacqueville en Caux, Luneray. Les tarifs des familles ont été travaillés en ayant toujours à l'esprit une participation d'environ 1/3 du budget global, tout en comparant par rapport aux tarifs des années antérieures, quand les centres existaient, ainsi que des « bons temps libres » alloués aux familles par la CAF.

Voirie – Jean-Paul Maret expose que la Commission voirie a travaillé sur le programme

de voirie. Il est proposé de retenir, pour 2018, une enveloppe annuelle de travaux de voirie de 1.800.000.00 € TTC (pour les voiries communautaires définies par délibération définissant l'intérêt communautaire). La participation des communes est proposée à hauteur de 50% du montant des travaux HT, après déduction des subventions, par fonds de concours.

Election des délégués aux syndicats de bassins Versants – Compte tenu que les syndicats de bassins versants vont modifier leurs statuts en 2018 du fait de la représentativité par les communautés de communes, et donc que le nombre de délégués sera revu à la baisse, le Bureau propose, pendant la période de transition, de reconduire les délégués actuels, dans chaque syndicat de bassins versants. Sur la commune d'Ambrumesnil, le titulaire reste Monsieur LETELLIER Norbert, la suppléante reste Madame CREIGNOU Béatrice.

Collecte en porte à porte des encombrants et déchets verts – Sur Ex Varenne et Scie, une collecte payante était organisée pour les déchets verts (pour personnes âgées et/ou handicapées) ainsi que pour les encombrants. La Commission propose de développer ce service sur tout le territoire au tarif de 15 € le 1^{er} m3, 10 € les suivants.

6. Remplacement des fenêtres de la mairie

Monsieur le Maire expose qu'il faut établir un choix sur les fenêtres à retenir avant d'établir des devis précis auprès de plusieurs fournisseurs.

Il s'agit d'un travail sur l'ensemble du bâtiment c'est-à-dire 17 fenêtres. Un premier devis a été demandé pour avoir une idée de prix :

| | |
|-------------------|--------------|
| Fenêtres cintrées | 31 184.00 HT |
| Fenêtres droites | 14 628.00 HT |

Si le choix se porte sur des fenêtres cintrées, un appel d'offres sera obligatoire.

Une demande de subvention sera demandée au département.

Les Membres du conseil municipal, **à la majorité des voix (1 contre-13 pour)**, après avoir délibérés :

-DECIDENT d'opter pour des fenêtres droites.

Monsieur le Maire demande maintenant de choisir entre des grands ou des petits carreaux

Les Membres du conseil municipal, **à la majorité des voix (1 contre - 2 abstentions - 11 pour)**, après avoir délibérés :

-DECIDENT d'opter pour des petits carreaux.

Monsieur Letellier expose que les deux portes, celle de devant et celle donnant dans la cour, seront décapées et repeintes en blanc.

Un conseiller demande s'il est possible de mettre de la couleur et quelle serait la différence au niveau du prix.

Les Membres du conseil municipal, **à la majorité des voix (4 pour la couleur - 8 blanches - 2 abstentions)**, après avoir délibérés :

-DECIDENT d'opter pour des fenêtres blanches.

Lors du prochain conseil municipal, plusieurs devis auront été demandés et le conseil se prononcera sur l'entreprise qui effectuera les travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir délibérer sur le changement de la porte du fond (porte de secours) de la salle des Douze Etoiles d'Or qui est en très mauvais état.

Les Membres du conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés :

-DECIDENT de remplacer la porte de secours de la salle des Douze Etoiles d'Or.

Et de proposer également de remplacer deux portes en piteux état aux vestiaires du foot.

Les Membres du conseil municipal, **à la majorité des voix (1 abstention-13 pour)**, après avoir délibérés :

-DECIDENT de remplacer deux portes aux vestiaires du foot.

7. Questions diverses

- Monsieur Quibel revient sur l'école de dessin et demande s'il reste des places pour de nouveaux élèves, est-ce qu'il serait possible d'envisager une « portes ouvertes », une initiation pendant des vacances, des activités en rapport avec les enfants. Monsieur Letellier lui propose de se rapprocher de Madame Sviatlana Vertsinskaia pour évoquer tous ces sujets.
- Monsieur Letellier demande à Monsieur Hébert s'il a la possibilité de décaper un emplacement à côté de la poubelle existante située Chemin de la Croix Saint Clair pour y déposer un nouveau container de 770 litres pour le recyclage. Celui-ci répond qu'il va faire le nécessaire.
- Un conseiller expose qu'il n'y a plus d'éclairage au niveau de l'abri bus près du monument aux morts et que cela est dangereux pour les élèves qui prennent le bus pour le collège le matin. Monsieur le Maire répond qu'un câble souterrain est cassé, que des travaux sont à prévoir et que la mairie est en attente d'un devis. Il informe qu'il va téléphoner à Cegelec lundi matin pour qu'une réparation provisoire sans danger pour les passants soit effectuée le plus vite possible.
- Monsieur Hébert demande s'il est normal que l'éclairage sur le lotissement De Clercy soit présent toute la nuit. Monsieur le Maire répond que celui-ci doit s'éteindre comme le reste du village à une heure donnée et qu'il est préférable que ce lotissement soit éclairé pour des questions de sécurité du fait que les chantiers vont démarrer très prochainement. Et que bientôt toutes les lampes vont être remplacées par des LEDS basse consommation.
- Monsieur Hébert demande s'il est question de curer le fossé au rond point rue de l'Eglise. Monsieur Letellier va aller constater sur place. Il ajoute qu'au carrefour de Monsieur Caes, il a demandé qu'un bilèvre soit installé pour éviter les inondations à cet endroit. Monsieur Hébert demande s'il serait possible de mettre un stop à ce carrefour, dans la montée du Tessy à l'entrée d'Ambrumesnil pour casser la vitesse de ceux qui montent et qui veulent tourner vers la gauche rue de l'Eglise. Monsieur le Maire lui répond que c'est une route départementale et qu'il va se renseigner auprès de la Direction des Routes.
- Monsieur Hébert demande à qui appartient la ligne téléphonique qui descend vers le Tessy. Monsieur Letellier lui répond que cette ligne appartient à Ouville la Rivière.
- Monsieur le Maire informe que le haut débit devrait être sur Ambrumesnil à partir de fin avril début mai.
- Madame Letellier demande si la commune reste sur un karaoké pour l'animation du repas des Aînés de 2018 du fait que le Foyer Rural en organise un peu de temps après. Monsieur le Maire explique que ce sont deux repas bien différents et que l'on reste sur une animation karaoké à la demande des Aînés qui ont beaucoup apprécié.

- Une date pour la visite de la salle des Douze Etoiles d'Or, du stade de foot, de l'école de dessin et du bâtiment communal est arrêtée au samedi 17 mars 14h, la presse sera conviée. Si le temps n'était pas propice à cette visite, celle-ci serait annulée et remise à plus tard.
- Prochain conseil municipal : vendredi 16 février 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h50, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.